



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

15 SEPTEMBRE 2026

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins-de-Napierville, tenue le mardi 15 septembre 2026 à la salle de conseil, située au 20, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, Québec, J0J 1Z0.

Madame Stéphanie Richer, agit comme directrice générale et greffière-trésorière.

Madame Marie-Eve Boutin agit à titre de mairesse et présidente d'assemblée.

Assiste également monsieur Daniel Prince, consultant externe.

Ouverture de la séance

Madame Marie-Eve Boutin, mairesse, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants:

- Madame Audrey Morris, conseillère district 1
 - Madame Francine Gingras, conseillère district 2
 - Madame Mylène Therrien, conseillère district 3
 - Madame Patricia Venessa Lafrenière, conseillère district 6
- Étaient absents les membres du conseil suivants :
- Monsieur Marc-André Parent, conseiller district 4
 - Madame Karine Paiement, conseillère district 5

L'avis de convocation de la séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec* et 134 du *Code de procédure civile*.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Audrey Morris et résolu UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres du conseil et présenté ci-dessous.

Le point 6.2 est reporté. Les points 5.7, 6.12, 6.13 et 8.1 sont ajoutés.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

3. CORRESPONDANCES

4. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

4.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2026

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Permanence de M. Frédérick Isabel au poste de journalier/opérateur (échelon 5)



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

15 SEPTEMBRE 2026

- 5.2 Renouvellement – entente intermunicipale pour l'utilisation du complexe aquatique de la ville de Saint-Constant pour l'année 2027
- 5.3 Autorisation de signature – Promesse d'achat/vente - Acquisition du puits artésien numéro 4 (Placements Serge Beauregard)
- 5.4 Nomination de M^{me} Jade Joly au poste d'adjointe administrative à la direction générale
- 5.5 Autorisation de paiement – participation financière – accès citoyen - Aréna Louis-Cyr de Napierville – Saison hivernale 2026/2027
- 5.6 CNESST – Désignation de M^{me} Stéphanie Richer à titre de répondante de la municipalité.
- 5.7 Desjardins – Demande de carte de crédit pour M^{me} Stéphanie Richer **(AJOUT)**

6. FINANCES ET TRÉSORERIE

- 6.1 Comptes à payer du mois d'août 2026
- 6.2 Autorisation de paiement pour les honoraires professionnels en architecture et ingénierie pour le chantier du complexe municipal (juillet et août 2026) **(REPORTÉ)**
- 6.3 Autorisation de signer les ordres de changements et déboursier les sommes associées pour le chantier du complexe municipal
- 6.4 Demande de paiement 16 : Construction Richelieu pour le complexe municipal (août 2026)
- 6.5 Autorisation de paiement – Honoraires professionnels, réfection rang St-André et rue du Moulin, Groupe Génipur (juillet et août 2026)
- 6.6 Dépôt - Rapport financier comparatif au 30 juin 2026 et révision budgétaire 2026
- 6.7 Approbation – Décompte progressif 2 – Compagnie CBC 2000 inc, Réfection – rang St-André/du Moulin
- 6.8 Réfection – rang St-André et rue du Moulin / Dépôt – avis de changement 2 et 3 sans frais
- 6.9 Services professionnels en urbanisme / W Urbanisme Achat d'une banque d'heures
- 6.10 Offre de services comptables – Véronique Lussier CPA, prévisions budgétaires 2027 et formation du personnel
- 6.11 Autorisation de paiement – honoraires professionnels – contrôle des matériaux – firme LMT Experts (juillet 2026)
- 6.12 Offre de service pour la Caractérisation des boues **(AJOUT)**
- 6.13 Demande de budget – achats pour le nouveau complexe municipal **(AJOUT)**

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1 Rapport de gestion (août 2026)

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Adjudication – contrat de fourniture de sel de déglacage. Saison 2026/2027 **(AJOUT)**

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 9.1 Appui à une demande d'autorisation déposée à la CPTAQ dossier # 453641

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

15 SEPTEMBRE 2026

N° de résolution
ou annotation

11.1 Rapport de gestion (août 2026)

12. BIBLIOTHÈQUE

13. COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

14. INFORMATIONS AUX CITOYENS

- 14.1 Complexe municipal
- 14.2 Retour sur la soirée Country

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. PROCHAINE RENCONTRE (15 SETEMBRE 2026)

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

☞ ☞ ☞ ☞

3. CORRESPONDANCES

4. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2026

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenu le mardi 18 août 2026, il est proposé par madame Francine Gingras et résolu UNANIMEMENT de dispenser madame la directrice générale et greffière-trésorière d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2026 tel que présenté et rédigé.

☞ ADOPTÉE ☞

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. Permanence de monsieur Frédéric Isabel au poste de journalier/opérateur (échelon 5)

Il est proposé par madame Patricia Venessa Lafrenière et résolu UNANIMEMENT d'octroyer la permanence d'emploi au poste de journalier/opérateur à monsieur Frédéric Isabel en date du 10 septembre 2026 au taux horaire de l'échelon 5 de la grille salariale de la convention collective de travail.

☞ ADOPTÉE ☞

5.2. Renouvellement – entente intermunicipale pour l'utilisation du complexe aquatique de la ville de Saint-Constant pour l'année 2027

Il est proposé par madame Mylène Therrien et unanimement résolu d'autoriser le renouvellement de l'entente intermunicipale pour l'utilisation du complexe aquatique de la ville de Saint-Constant

2026-09-263

2026-09-264

2026-09-265



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

15 SEPTEMBRE 2026

pour l'année 2027 afin de permettre l'accès sans
frais des résidents pendant l'année 2027 et d'en
informer la ville de Saint-Constant;

QUE les frais relatifs soient imputés au poste
budgétaire approprié, selon un certificat de crédits
disponibles de la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2026-09-266

5.3. Autorisation de signature – Promesse
d'achat/vente - Acquisition du puits artésien
numéro 4 – Placements Serge Beauregard

Il est proposé par madame Marie Eve Boutin et
résolu UNANIMENT :

QUE la mairesse ainsi que la directrice générale,
greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour et
au nom de la Municipalité, tout document nécessaire
pour donner effet à la présente résolution
relativement à l'achat au montant de 30 000\$ d'un
puits artésien 4 propriété de Placements Serge
Beauregard inc., conformément aux descriptions
techniques préparée par monsieur Denis Moreau,
arpenteur-géomètre – dossier 21569, minutes 13069
et 13161;

QUE la résolution 2026-06-170 est abrogée;

QUE les frais relatifs soient imputés au poste
budgétaire approprié, selon un certificat de crédits
disponibles de la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2026-09-267

5.4. Nomination de M^{me} Jade Joly au poste d'adjointe
administrative à la direction générale

Il est proposé par madame Patricia Venessa
Lafrenière et UNANIMEMENT résolu que pour
donner suite à un rapport de recommandation
favorable de la directrice générale et greffière-
trésorière, de nommer M^{me} Jade Joly au poste
d'adjointe administrative à la direction générale en
date du 28 septembre 2026;

QUE ce conseil autorise la directrice générale et
greffière-trésorière à signer son contrat de travail et
autres documents afin de donner plein et entier effet
à la présente résolution;

QUE les frais relatifs soient imputés au poste
budgétaire approprié, selon un certificat de crédits
disponibles de la greffière-trésorière.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2026-09-268

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

15 SEPTEMBRE 2026

5.5. Autorisation de paiement – participation
financière – accès citoyen – Centre sportif Louis-
Cyr de Napierville – Saison hivernale 2026/2027

Il est proposé par madame Mylène Therrien et
UNANIMEMENT résolu d'autoriser le paiement
d'une somme de 2 641 \$ à la municipalité de
Napierville pour des heures de glace au Centre
Sportif Louis-Cyr de Napierville, afin de permettre
l'accès sans frais des résidents pour la saison
hivernale 2026/2027;

QUE les frais relatifs soient imputés au poste
budgétaire approprié, selon un certificat de crédits
disponibles de la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2026-09-269

5.6. CNESST – Désignation de M^{me} Stéphanie Richer
à titre de répondante de la municipalité

Il est proposé par madame Mylène Therrien et
résolu UNANIMEMENT de désigner M^{me} Stéphanie
Richer, directrice générale et greffière-trésorière à
titre de répondante de la municipalité auprès de la
CNESST.

ADOPTÉE

2026-09-270

5.7. Desjardins – Demande de carte de crédit pour
M^{me} Stéphanie Richer (AJOUT)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-
Jacques-le-Mineur détient un compte auprès de
Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses
municipales nécessitent l'utilisation d'une carte de
crédit;

Il est proposé par madame Francine Gingras et
résolu UNANIMEMENT :

D'AUTORISER l'émission d'une carte de crédit
Desjardins au montant de 10 000 \$ au nom de
M^{me} Stéphanie Richer, directrice générale et
greffière-trésorière dans le but d'effectuer des
dépenses au nom de la Municipalité de Saint-
Jacques-le-Mineur.

D'AUTORISER les démarches et la signature de
tout document nécessaire auprès de Desjardin afin
de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

6. FINANCES ET TRÉSORERIE

2026-09-271

6.1. Comptes à payer du mois d'août 2026

Il est proposé par madame Francie Gingras et
résolu UNANIMEMENT d'approuver les comptes à



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

15 SEPTEMBRE 2026

payer du mois d'août 2026, au montant total de
1 112 167,99 réparti comme suit :

78 654,91\$ en dépenses de fonctionnement;

119 523,28\$ en masse salariale tout département
confondu;

913 989,60\$ en dépenses d'investissement
(complexe municipal et réfection du rang St-André et
rue du Moulin);

Tels que présentés en pièces justificatives de la
séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

6.2. **Autorisation de paiement pour les honoraires
professionnels en architecture et ingénierie pour
le chantier du complexe municipal (juillet et août
2026) (REPORTÉ)**

6.3. **Autorisation de signer les ordres de
changements et déboursier les sommes
associées pour le chantier du complexe
municipal**

ATTENDU QUE la Municipalité procède à la
construction du complexe municipal;

ATTENDU QUE des ajustements aux travaux sont
requis en cours de réalisation;

ATTENDU QUE les ordres de changement suivant
ont été soumis afin de modifier la portée des travaux
initialement prévus, comme suit;

- OCP 31 / révisé à 103 634 \$ vs 93 473 \$
plus taxes approuvé / décalage de chantier /
10 161\$
- OCP 37 / 1 220,77 \$ plus taxes / colonne
bibliothèque
- OCP 39 / crédit de 96 386,54 \$ plus taxes –
ct maçonnerie et modifications structure
- OCP 40 / 4 181,18\$ plus taxes / persienne
- OCP 41 / 10 400,03\$ / assemblage-poutre –
bibliothèque
- OCP 42 / 6 427,43\$ / Ajout d'une colonne –
bibliothèque
- OCP 43 / 1 090,73\$ / Acier de renforcement
– bibliothèque
- OCP 47 / 78 248,65\$ Prise en charge du
trottoir (AJOUT)

ATTENDU QUE lesdites ordres de changements ont
été recommandés par les professionnels au dossier
et jugée justifiée;

2026-09-272



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

15 SEPTEMBRE 2026

Il est proposé par madame Francine Gingras et
résolu UNANIMEMENT,

QUE le conseil municipal approuve les directives de
changement no 31, 37 ,39, 40, 41, 42 et 43 dans le
cadre du projet de construction du complexe
municipal, pour un montant cumulé au crédit de
93 591,90\$ plus taxes applicables, le cas échéant;

Que le conseil approuve les travaux de l'ordre de
changement 47 sous réserve d'obtenir des
explications satisfaisantes concernant le prix estimé
des travaux à 78 248,65\$ auquel cas le prix final
sera revu à la baisse.

QUE les sommes requises à cette fin soient puisées
à même les crédits budgétaires prévus au projet;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit
autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité,
tout document nécessaire pour donner effet à la
présente résolution.

ADOPTÉE

2026-09-273

6.4. Demande de paiement 16 : Construction
Richelieu pour le complexe municipal

ATTENDU QUE la Municipalité procède à la
construction du complexe municipal;

ATTENDU QUE la compagnie Construction
Richelieu est l'entrepreneur responsable de
l'exécution des travaux;

ATTENDU QUE le décompte progressif no 16
couvrant les travaux exécutés du 1er au 31 août
2026, a été soumis;

ATTENDU QUE ledit décompte a été vérifié et
recommandé pour paiement par les professionnels
au dossier;

Il est proposé par madame Francine Gingras et
résolu UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du
décompte progressif no 16 à la compagnie
Construction Richelieu, au montant de
1 133 426,51 \$ plus les taxes applicables, pour les
travaux exécutés du 1^{er} au 31 août 2026 dans le
cadre du projet de construction du complexe
municipal;

QUE les sommes requises à cette fin soient puisées
à même les crédits budgétaires prévus au projet;

QUE les frais relatifs soient imputés au poste
budgétaire approprié, selon un certificat de crédits
disponibles de la greffière-trésorière.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2026-09-274

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

15 SEPTEMBRE 2026

6.5. Autorisation de paiement – Honoraires professionnels, réfection rang St-André et rue du Moulin, Groupe Génipur (juillet 2026)

Il est proposé par madame Francine Gingras et résolu UNANIMEMENT;

QUE le conseil municipal autorise le paiement au groupe Génipur au montant de 11 081,25\$ plus les taxes applicables pour les la réfection du rang St-André et la rue du Moulin;

QUE les sommes requises à cette fin soient puisées à même les crédits budgétaires prévus au projet du rang St-André et rue du Moulin.

QUE les frais relatifs soient imputés au poste budgétaire approprié, selon un certificat de crédits disponibles de la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

6.6. Dépôt - Rapport financier comparatif au 30 juin 2026 et révision budgétaire 2026

Conformément à la loi, le conseil prend acte du rapport financier comparatif au 30 juin 2026 et de la révision budgétaire 2026 préparés par madame Véronique Lussier CPA consultante en comptabilité en collaboration avec Daniel Prince, consultant à la direction générale.

6.7. Approbation – Décompte progressif 2 – Compagnie CBC 2000 inc, Réfection – rang St-André/du Moulin

Il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT;

Que le conseil municipal, sur recommandation de la firme d'ingénieurs Génipur approuve et autorise le paiement du décompte progressif numéro 2 de la compagnie CBC 2000 inc au montant de 1 029 802,35\$ plus les taxes applicables;

QUE les sommes requises à cette fin soient puisées à même les crédits budgétaires prévus au projet de réfection d'un tronçon du rang St-André et de la rue du Moulin, selon un certificat de crédits disponibles de la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

6.8. Avis de changement 2 et 3– Compagnie CBC 2000 inc, Réfection – rang St-André/du Moulin

Le conseil prend acte du dépôt des avis de changement 2 et 3 relatifs à des travaux de modifications de divers ponceaux sur le rang St-André, le tout sans frais.



N° de résolution
ou annotation

2026-09-276

2026-09-277

2026-09-278

2026-09-279

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

15 SEPTEMBRE 2026

6.9. Services professionnels en urbanisme – W Urbanisme – achat d’une banque d’heures

Il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT;

Que le conseil municipal autorise l’achat d’une banque de 60 heures au taux horaire de 105\$ pour un montant de 6 300\$ plus les taxes applicables pour des services professionnels en urbanisme;

QUE les frais relatifs soient imputés au poste budgétaire approprié, selon un certificat de crédits disponibles de la greffière-trésorière.

✎ ADOPTÉE ✎

6.10. Services professionnels en comptabilité – Véronique Lussier, CPA

Il est proposé par madame Audrey Morris et résolu UNANIMEMENT;

Que le conseil municipal autorise l’achat d’une banque de 140 heures au taux horaire de 140\$ pour un montant de 19 600\$ plus les taxes applicables, pour des services professionnels en comptabilité;

QUE les frais relatifs soient imputés au poste budgétaire approprié, selon un certificat de crédits disponibles de la greffière-trésorière.

✎ ADOPTÉE ✎

6.11. Autorisation de paiement – honoraires professionnels – contrôle des matériaux – firme LMT Experts (juillet 2026)

Il est proposé par madame Audrey Morris et résolu UNANIMEMENT;

Que le conseil municipal autorise le paiement d’une somme de 5 430\$ plus les taxes applicables à LMT Experts pour des services professionnels en contrôle des matériaux.;

QUE les frais relatifs soient imputés au poste budgétaire approprié, selon un certificat de crédits disponibles de la greffière-trésorière.

✎ ADOPTÉE ✎

6.12. Offre de service pour la Caractérisation des boues (AJOUT)

CONSIDÉRANT que la Municipalité prévoit procéder à la vidange de l’étang 3 du secteur du parc Landry et de l’étang 3 du secteur Village en 2026;

CONSIDÉRANT qu’une caractérisation préalable des boues est requise afin d’en confirmer la qualité, le potentiel de valorisation et les quantités à extraire;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

15 SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçue d'Écho-Tech H2O, datée du 15 septembre 2026;

Il est proposé par madame Francine Gingras et résolu UNANIMEMENT;

D'octroyer à Écho-Tech H2O le mandat pour la caractérisation des boues de l'étang 3 du secteur du parc Landry et de l'étang 3 du secteur Village, pour un montant forfaitaire de 6 853\$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services professionnels OPT-26-1541;

Que les travaux soient réalisés lors du déplacement prévu dans la région le 6 octobre 2026;

D'autoriser la dépense ainsi que la signature de tout document nécessaire à la réalisation du mandat.

QUE les frais relatifs soient imputés au poste budgétaire approprié, selon un certificat de crédits disponibles de la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2026-09-280

6.13. Demande de budget – Achats pour le nouveau complexe municipal (AJOUT)

CONSIDÉRANT l'aménagement du nouveau complexe municipal et la nécessité de procéder à l'acquisition du mobilier, des équipements et du matériel requis pour son fonctionnement;

CONSIDÉRANT que ces acquisitions comprennent notamment du mobilier de bureau, du mobilier pour les salles municipales, des électroménagers, des équipements ainsi que divers éléments nécessaires à l'aménagement des espaces;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir une enveloppe budgétaire permettant de répondre aux différents besoins liés à l'ouverture et à la mise en fonction du nouveau complexe municipal;

Il est proposé par madame Francine Gingras et résolu UNANIMEMENT :

D'autoriser un budget maximal de 100 000\$ plus les taxes applicables, pour l'acquisition du mobilier, des équipements, des électroménagers et du matériel nécessaires à l'aménagement et à la mise en fonction du nouveau complexe municipal.

Que ce conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à faire les achats, conditionnellement à l'approbation au préalable des membres du comité ad hoc / Complexe municipal.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

15 SEPTEMBRE 2026

QUE les frais relatifs soient imputés au poste budgétaire approprié, selon un certificat de crédits disponibles de la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1. Dépôt du Rapport de gestion août 2026 (Service de sécurité incendie)

Le conseil prend acte du dépôt du document suivant : Rapport de gestion du mois d'août 2026 du service de sécurité incendie.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1. Adjudication – contrat de fourniture de sel de déglçage avec Selco Mineral – saison 2026/2027 (AJOUT)

Il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT;

Que le conseil municipal autorise l'achat d'une banque de 500 tm de sel de déglçage au taux de 120\$/tm pour un montant de 60 000 \$ plus les taxes applicables auprès de la compagnie Selco Mineral.

QUE les frais relatifs soient imputés au poste budgétaire approprié, selon un certificat de crédits disponibles de la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1. Appui à une demande d'autorisation déposée à la cptaq (dossier # 453641) – aliénation, projet de lotissement du lot 2 710 874 (route Édouard-VII)

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ (#453641) a été déposée le 20 février 2026 par Monsieur Roger Beaudin concernant le lot 2 710 874 du cadastre du Québec situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande d'autorisation vise à aliéner le lot 2 710 874 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur est une entreprise agricole et possède des terres adjacentes au lot 2 710 874 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que cette demande ne portera pas atteinte à la préservation pour l'agriculture des ressources, eau et sol;

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris en compte tous les critères prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec

2026-09-281

2026-09-282



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

15 SEPTEMBRE 2026

et la municipalité est d'opinion qu'il n'y aura pas d'effet négatif sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles non plus sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots adjacents;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère que la demande d'autorisation # 453641 déposée auprès de la CPTAQ est nécessaire pour préserver la continuité de l'agriculture sur le lot # 2 710 874 du cadastre du Québec qui sera exécuté par une entreprise agricole déjà établie dans la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite soutenir ses entreprises agricoles qui contribuent au rayonnement de la municipalité et de la région;

CONSIDÉRANT la réception et l'analyse du plan projet de lotissement, signé le 3 juillet 2026 par Charles Desgens, arpenteur-géomètre de l'entreprise Madore, arpenteurs-géomètres, minute 748, dossier 22003-1;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement doit être conforme au règlement de lotissement # 2200-2018 incluant la modification à ce règlement via le règlement de concordance (URB-205-21-2025) par le règlement # 2203-2026 adopté le 18 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement # 2200-2028 incluant tous ses amendements exige pour un usage « agricole » d'un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain une largeur minimale de 50 mètres, une profondeur minimale de 30 mètres et une superficie minimale de 10 000 mètres carrés (référence, règlement de lotissement #2203-2026, article 3.2.1, tableau 3.2.1.1);

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement # 2200-2028 incluant tous ses amendements exige pour un usage « agricole » d'un lot non desservi à l'intérieur d'un corridor riverain une largeur minimale de 50 mètres, une profondeur minimale de 75 mètres et une superficie minimale de 10 000 mètres carrés (référence, règlement de lotissement #2203-2026, article 3.2.1, tableau 3.2.1.2);

CONSIDÉRANT QUE cette demande est **partiellement conforme** à la réglementation municipale applicable de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRC les Jardins-de-Napierville;

Il est proposé par madame Patricia Venessa Lafrenière et résolu UNANIMEMENT;

QUE la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur recommande favorablement et demande à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec d'accorder l'autorisation recherchée (Demande # 453641) sur le lot 2 710 874 du cadastre du Québec situé à la municipalité de Saint-



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

15 SEPTEMBRE 2026

Jacques-le-Mineur afin de permettre l'aliénation du lot, **le tout conditionnellement à :**

- **La superficie minimale des lots créés ait une dimension minimale de 10 000 mètres carrés afin d'être conforme au règlement de lotissement # 2200-2018 incluant tous ses amendements.**

✎ ADOPTÉE ✎

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1. Dépôt du Rapport de gestion des mois d'août 2026

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de gestion du mois d'août 2026 du service des Loisirs et vie communautaire.

12. BIBLIOTHÈQUE

13. COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

14. INFORMATIONS AUX CITOYENS

14.1. Complexe municipal

14.2. Retour sur la soirée Country

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période des questions : 19 h 35

Fin de la période des questions : 20 h 20

16. PROCHAINE RENCONTRE (20 OCTOBRE 2026)

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

17.1. Levée de la séance ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Patricia Vanessa Lafrenière et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser que la séance soit levée à 20 h 22.

✎ ADOPTÉE ✎

Marie-Eve Boutin, mairesse

Stéphanie Richer, directrice générale et greffière-trésorière

2026-09-283